



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

DELIBERATION N°24 - DCM-2026040724

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
EPCC Sud-
Aquitain : élection
du délégué du
Conseil

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 30 mars 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange THEBAUD

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, *Maire*

Au 1er janvier 2019, l'ensemble des activités et ressources de la Scène Nationale, porté jusqu'alors par une association loi 1901, a été transféré à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitain, créé à l'initiative conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales qui contribuent à son financement : Région Nouvelle Aquitaine, Département des Pyrénées Atlantiques, Villes de Bayonne, Anglet, Boucau et Saint Jean de Luz.

Dans l'article 9 des statuts, il est prévu que la Commune de Boucau dispose d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Aussi, il est proposé de désigner Mme Béatrice ESCOURBIAT.

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix par vote à main levée :

- **ELIT** Madame Béatrice ESCOURBIAT pour représenter la Ville de Boucau au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Sud-Aquitain.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 07/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Marie-Ange THEBAUD**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Thebaud', is written over the printed name of the secretary.